

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS – Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS – Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSEN

Commerce

**021-2024 Convention de partenariat triennale (2024 / 2025 / 2026)
avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Drôme
pour le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité**

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Considérant, qu'en 2017, la CCBDP a élaboré son schéma de développement commercial et artisanal en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ;

Considérant, que la CCBDP avait été retenue sur la base de ce schéma par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) sur la période 2019-2021 et que l'ensemble des crédits du FISAC ont été consommés ;

Vu la délibération n° 041-2022 du 29 mars 2022 approuvant la continuité de l'opération hors FISAC, qui contribue au maintien et à la dynamisation de notre tissu commercial et artisanal de proximité, par convention avec la CMA ;

Il est donc proposé de renouveler une convention de partenariat avec la CMA pour la continuité de l'action sur l'année 2024 / 2025 / 2026 selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
<u>ANNÉE 2024</u>				
Atelier RSE 1 j	600	Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale	70 %	4 200
9 jours de temps agent CMA pour la réalisation de diagnostics en fonction de la problématique des entreprises	5 400	CMA de la Drôme	30 %	1 800
<u>ANNÉE 2024</u>				
Sensibilisation aux enjeux de la transition écologique (2 j)	1 200	Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale	100 %	1 200
<u>ANNÉE 2025</u>				
10 jours de temps agent CMA pour la réalisation de diagnostics en fonction de la problématique des entreprises	6 000	Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale	70 %	4 200
		CMA de la Drôme	30 %	1 800
<u>ANNÉE 2026</u>				
10 jours de temps agent CMA pour la réalisation de diagnostics en fonction de la problématique des entreprises	6 000	Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale	70 %	4 200
		CMA de la Drôme	30 %	1 800
TOTAL	21 000	TOTAL	100 %	21 000

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

**POUR : 73
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'APPROUVER la convention de partenariat triennale (2024 / 2025 / 2026) avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Drôme pour le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la subvention de la CMA de la Drôme ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 20/02/2024
Mise en ligne le : 21/02/2024
Ampliation à : CMA de la Drôme

Le Président
Thierry DAYRE

